

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LA REPRISE DES ACTIVITES DU CERCLE D'ESCRIME DE VINCENNES POUR LA PERIODE DU 22 JUIN AU 10 JUILLET 2020

Introduction : Dans le cadre de l'épidémie de COVID 19, le Cercle d'Escrime de Vincennes a établi ce protocole de reprise des activités du club au gymnase Georges Pompidou et au gymnase Hector Berlioz à compter du 22 juin 2020. Celui-ci s'appuie sur les recommandations de la Fédération Française d'Escrime et sera envoyé à tous les adhérents afin qu'ils soient connus de tous avant la date de reprise.

I) Mesures générales

- **Conditions d'accès au gymnase :** les adhérents devront respecter toutes les mesures d'accès aux gymnases mises en œuvre par les services de la mairie de Vincennes. Notamment l'accès de la salle est strictement limitée aux adhérents du Cercle d'Escrime de Vincennes.
- **Les gestes barrières sont bien connus désormais mais ils doivent être rappelés :**
 - Se laver les mains très régulièrement selon les recommandations de l'OMS
 - Tousser dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
 - Jeter immédiatement le mouchoir dans la poubelle prévue à cet effet
 - Eviter contacts, poignées de main et embrassades
 - Respecter une distance d'au moins 1 m entre 2 personnes
 - Désinfecter les surfaces à risque de contamination (toilettes, poignées de porte...)
- **Si un des adhérents présentent un des symptômes du COVID 19** (toux, fièvre, éternuement, perte du goût et de l'odorat...), il ne doit en aucun cas se présenter à la salle d'armes
- **Si un des adhérents présentent un des symptômes du COVID 19 dans les jours qui suivent son cours**, il doit impérativement prévenir le club à l'adresse suivante secretariat@escrime-vincennes.fr, afin que nous puissions avertir les autres participants et empêcher l'apparition d'un éventuel foyer de contamination.
- **Port du masque dans les parties communes :** Pour accéder à la salle de pratique, nous organiserons les rotations pour permettre de limiter les croisements, En conséquence il sera nécessaire de respecter l'heure de présentation à la salle d'armes portée sur la confirmation de l'inscription à la séance d'entraînement
- Compte tenu de la présence d'autres activités dans ces parties communes, pour tous les adhérents à partir de 11 ans, le port du masque est obligatoire jusqu'à l'accès à la salle de pratique.

II) Mesures particulières liées au fonctionnement de la salle de pratique de l'escrime

- **Vestiaires** : Les vestiaires collectifs resteront fermés, c'est pourquoi les tireurs doivent venir en tenue à la salle d'armes. Il doivent se munir d'un sac pour pouvoir échanger leurs chaussures de ville contre les chaussures de sport utilisées pour la pratique de l'escrime. (Il est rappelé à ce titre qu'il est indispensable d'avoir des chaussures d'escrime non utilisées à l'extérieur de la salle d'armes)
- **La fermeture des vestiaires nécessite aussi que chaque tireur vienne avec sa propre gourde** ou bouteille marquée à son nom pour éviter tout échange puisque l'accès aux robinets des vestiaires ne sera pas possible
- **A l'arrivée à la salle d'armes, la désinfection des mains sera obligatoire** avec du gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée. Il est conseillé à tous les tireurs (à partir du moment où ils sont en âge de pouvoir en gérer l'utilisation de manière autonome) de venir avec leur propre flacon de gel.
- **Pour participer aux cours, la préinscription est obligatoire** auprès du secrétariat qui adressera un mail en réponse précisant la possibilité ou non de la présence de l'adhérent à la séance souhaitée et précisant l'heure de prise en charge : un tireur qui ne serait pas mentionné sur la feuille de présence qui sera alors établie ne pourra donc pas être accepté.
- **La feuille de présence** sera transmise à chaque maître d'armes afin qu'il puisse faire scrupuleusement l'appel pour pouvoir prévenir tous les présents en cas d'apparition de symptômes chez un participant dans les jours suivants.
- **Compte tenu des contraintes liées à la distanciation physique et de la superficie de nos salles de pratique, voici l'organisation retenue :**
 - Au gymnase Hector Berlioz, un groupe de 9 enfants + un maître d'armes par créneau
 - A la salle d'armes Louis Foulon qui est séparée en 2 parties, il est possible de prévoir possibilité un groupe de 9 pratiquants + 1 maître d'armes dans une partie et un autre groupe de 9 pratiquants + 1 maîtres d'armes dans l'autre partie. Cela permet d'avoir un espace de 4m² par personne. Il n'y aura pas de mélange des groupes durant la séance, bien entendu.
 - Sur les créneaux, où le CEV dispose aussi de la salle Clouet, un groupe de 9 pratiquants + 1 maître d'armes par créneau
 - Les heures de pratique de chaque groupe (début et fin de chaque séance) seront espacées de 5 minutes de façon à éviter tout contact entre chaque section.
- **Une durée de battement de 15 minutes est prévue entre les groupes pour :**
 - Permettre au maître d'armes de remonter avec le groupe en évitant le croisement avec le groupe descendant
 - Permettre aussi une aération maximale de la salle

III) Mesures relatives à la pratique de l'escrime durant cette période

- **Conformément aux recommandations de la F.F.E, les activités proposées doivent permettre d'adapter la pratique de l'escrime au respect des consignes sanitaires, l'escrime étant classé parmi les sports d'opposition.**
 - Préparation physique, travail des fondamentaux, travail de coordination, d'adresse (cible) et de motricité
 - Leçon individuelle
 - Leçon collective à distance de garde
 - Pratique de l'escrime artistique en chorégraphie dans le respect des règles de distanciation physique
 - L'assaut est autorisé, mais sans corps à corps.
 - Pour permettre les branchements en bout de piste en toute sécurité, un flacon de gel hydroalcoolique sera placé entre 2 pistes. La désinfection des mains devra se faire à chaque branchement. Pour faciliter ceci, il est conseillé aux tireurs de venir avec leur propre flacon qui peut être mis dans la poche arrière du pantalon.
 - La poignée de mains est prohibée
- **La gestion du matériel individuel et collectif :**
 - Les bouteilles et gourdes individuelles doivent être marquées.
 - Les tireurs doivent venir avec tout leur équipement personnel et il ne devra pas y avoir d'échanges de matériel
 - Pour le matériel prêté et attribué personnellement à chaque cours (masque, gant, cuirasse électrique, fil de corps), il est prévu :
 - Une désinfection après le cours avec les produits recommandés par la Fédération pour ne pas endommager le matériel et répondant à la norme AFNOR 14-476, actifs contre les coronavirus.
 - Que ce matériel ne soit pas réutilisé au cours suivant afin de permettre un temps d'action suffisant et un séchage complet
 - Qu'il soit stocké après cette désinfection

IV) Conclusions

- Ce protocole sera affiché au rez-de-chaussée du gymnase Pompidou sur le panneau du CEV, à l'entrée de la salle d'armes et à l'entrée de la salle de pratique au gymnase H.Berlioz.
- Ce protocole sera envoyé par mail à tous les adhérents et mis en ligne sur le site internet du Cercle d'Escrime de Vincennes
- Le simple fait de s'inscrire pour cette reprise à partir du 22 juin fait acceptation pleine et entière du dit protocole et donc obligation expresse de s'y conformer
- Chaque maître d'armes, pendant les séances sous son contrôle, est responsable de l'application dudit protocole, tous pouvoirs lui étant expressément délégués à cet effet par le Président du Cercle d'Escrime de Vincennes.
- Ce protocole et ses modifications seront transmises au comité des sports de la ville de Vincennes.
- Il pourra être modifié sans préavis pour être adapté aux modifications des conditions de la pratique qui pourraient intervenir, notamment du fait des recommandations de la Fédération Française d'Escrime, du service des sports de la Mairie de Vincennes, ou de toute administration habilitée.

Protocole établi par le président du Cercle d'Escrime de Vincennes.

A Vincennes, le 27 juin 2020

SIGNATURE



CERCLE D'ESCRIME
DE VINCENNES
142, rue de Fontenay
93300 VINCENNES

Jean Laurent BARBIER

(président)